



DAMMARIE LES LYS
Mairie de DAMMARIE-LES-LYS
26 rue Charles de Gaulle
77190 DAMMARIE-LES-LYS

PLU
VILLE DE DAMMARIE-LES-LYS
PLAN LOCAL D'URBANISME

5.1 PLAN DE ZONAGE

PLU prescrit par DCM du 9 juillet 2015
PLU créé par DCM du 15 février 2018
PLU approuvé par DCM du 20 décembre 2018
Modification n°1 du PLU approuvée par DCM du 23 mars 2023

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal
Le Maire
Gilles BATAIL



ZONES URBAINES

- UA** Zone urbaine centrale
- UB** Zone urbaine à dominante d'habitat collectif
- UBa** Zone urbaine à dominante d'habitat collectif à densité mesurée
- UC** Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat
- UCa** Secteur urbain mixte à vocation principale d'habitat au sein de la ZAC GRÜBER
- UCp** Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat à caractère patrimonial
- UE** Zone urbaine à vocation principale d'habitat à dominante pavillonnaire
- UEa** Secteur urbain pavillonnaire densifiable
- UEp** Secteur urbain pavillonnaire à caractère patrimonial
- UP** Zone urbaine d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif
- UPc** Secteur d'équipements publics et/ou d'intérêt collectif avec activités commerciales
- UR** Zone urbaine de renouvellement urbain programmé
- US** Zone urbaine Seine dédiée aux activités économiques en lien avec les infrastructures fluviales
- UX** Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- UXa** Secteur urbain à vocation économique mixte (tertiaire et commerciale), au sein de la ZAC GRÜBER
- UXb** Secteur urbain à vocation économique mixte (tertiaire et commerciale), au sein de la ZAC GRÜBER
- UXc** Secteur urbain à vocation économique mixte (industrielle et commerciale)
- UXd** Secteur urbain à vocation économique mixte (tertiaire et commerciale), au sein de la ZAC GRÜBER

ZONES AGRICOLES


- A** Zone agricole à préserver

ZONES NATURELLES

- N** Zone naturelle et forestière à préserver
- Nj** Secteur dédié aux jardins familiaux
- Np** Secteur naturel correspondant aux espaces verts intra-urbains significatifs (parcs)
- Nr** Secteur naturel remarquable de la commune (NATURA 2000)
- Ns** Secteur naturel fluvial de la Seine

PRESCRIPTIONS GRAPHIQUES

- Espaces Boisés Classés (EBC) existant ou à créer à conserver au titre de l'article L.113-1 du Code de l'urbanisme
- Espaces Boisés Remarquables (EBR) à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Arbre remarquable à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Alignements d'arbres à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Mares et bassins à préserver au titre de l'article
- Cours d'eau à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Espace tampon de 5 mètres autour des espaces en eau à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Zones humides à préserver au titre de l'article L.151-23 du Code de l'urbanisme
- Séquences commerciales à préserver au titre de l'article L.151-16 du Code de l'urbanisme
- Éléments de patrimoine bâti à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Séquences de murs patrimoniaux à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'urbanisme
- Emplacements réservés au titre de l'article L.151-41 du Code de l'urbanisme
- Périmètre d'orientations et d'aménagement (OAP) au titre de l'article L.151-7 du Code de l'urbanisme
- Périmètre en Attente de Projet d'Aménagement (PAPA) au titre de l'article L.151-41 5° du Code de l'urbanisme
- Rayon de 500 mètres comportant des règles spécifiques au stationnement
- Bande inconstructible au titre de l'article L.111-6 du code de l'urbanisme
- Périmètre de la ZAC Grüber
- Réseau de voiries de Dammarie-lès-Lys
- Réseau de chemins de Dammarie-lès-Lys



EMPLACEMENTS RÉSERVÉS AU TITRE DE L'ARTICLE L.151-41 DU CODE DE L'URBANISME

Numéro	Destination	Bénéficiaire	Superficie (m²)
1	Élargissement voirie - 10 m - chemin du Coulan	Commune	3257
2	Élargissement de la Voirie - 8m - rue des Vives Eaux	Commune	4415
3	Prolongement de l'allée René Descartes	Commune	250
4	Aménagement du rond-point de la Glandée	Conseil Départemental	2017
5	Aménagement voirie et espace public en lien avec le Clos Saint Louis	CAMVS	7919
6	Reaménagement de voirie et création d'alignement de végétaux Plaine du Lys	Commune	2681
7	Création d'une aire d'accueil des gens du voyage	Commune	10533
8	Création de l'accès à la zone du Clos Saint Louis depuis la rue des Frères Thibault	CAMVS	982
9	Aménagement du carrefour route de Vosves-rue de la gare	Commune	551
10	Aménagement du carrefour Frères Marceau-Charles Prieur	Commune	1741
11	Aménagement du carrefour du cimetière	Commune	4579
12	Aménagement du carrefour Pierre Curie-Maréchal Foch	Commune	1012
13	Élargissement de la Voirie - 12m - rue du Port	Commune	3881
14	Aménagement d'un passage sous le talus SNCF	CAMVS	1627
15	Élargissement de la Voirie - 12 m - rue du Port	Commune	8333
16	Élargissement de la Voirie - 3 m - rue du Port	Commune	760
17	Création d'un chemin piéton - Centre ville	Commune	447
18	Création de voirie - Clos Saint Louis	CAMVS	2688
19	Élargissement de la Voirie - 3 m - rue de Seine	Commune	1234
20	Création rond point - rue de Seine, rue Henri Lours, rue Léo Lagrange	Commune	73

